

toutes ces raisons, on tente de justifier cette mesure législative extraordinaire.

Le passage que je viens de citer n'exprime que l'opinion d'un homme, et est discutable. On peut dire qu'il n'a pas plus de valeur que l'opinion d'un autre. L'auteur cependant fait autorité en matière d'histoire contemporaine et je pense que son opinion en vaut la peine. Nous pouvons néanmoins faire l'épreuve de la valeur de cette opinion. Nous pouvons examiner un instant les énoncés qui ont été faits à l'appui de la mesure. On a dit que le projet de loi est nécessaire dans l'intérêt des employés du ministère de la Production de défense qui veulent être assurés de la permanence de leur emploi. On a dit que c'était une mesure opportune, car elle permettra d'obtenir des munitions et des approvisionnements pour la défense de la liberté, ce qui est une bonne cause. On motive cette requête en invoquant comme faible prétexte qu'on ne peut avoir un ministère de la Production de défense sans que celui-ci ait des pouvoirs extraordinaires. On motive ensuite ces pouvoirs en affirmant qu'ils seront rarement utilisés, qu'il est fort probable qu'il ne soit pas nécessaire d'y recourir et que, par conséquent, il n'y a aucun mal à les posséder, étant donné qu'ils ne seront effectivement pas appliqués.

Cela me rappelle que notre plus récent dictateur a pris le pouvoir en vertu de lois constitutionnelles, en ayant recours dans une large mesure à des méthodes ordinaires et reconnues, pour s'emparer du pouvoir. Adolf Hitler s'est emparé du pouvoir en Allemagne en faisant élire un grand nombre de ses partisans membres du parlement allemand, à chacune des élections et en se faisant appuyé par les socialistes. Je pense qu'ils savent ce qu'est le nazisme.

M. Gillis: Les socialistes étaient dans les camps d'internement.

M. MacLean: Il se trouve que "nazi" veut dire "parti ouvrier national socialiste".

M. Gillis: L'honorable député n'a pas su interpréter l'histoire. Il en arrive à de fausses conclusions.

M. MacLean: Je reconnais que le parti avait l'appui des industriels qui voulaient se gagner les faveurs du groupe qu'ils jugeaient le plus fort. Comme bien d'autres, ils se sont rendus compte trop tard de leur erreur. Comme je le disais quand on m'a interrompu, le parti nazi, en Allemagne, a accédé au pouvoir en recourant à des méthodes politiques dans une large mesure reconnues là-bas. En définitive, après des négociations avec d'autres partis et des transactions avec les com-

[M. MacLean.]

munistes ainsi que par divers autres moyens, il a fini par obtenir la majorité au sein du parlement allemand. Hitler a obtenu son premier pouvoir important grâce à un projet de loi adopté par le Parlement allemand. Le projet de loi en question était tout simple et on disait que ses dispositions ne seraient pas nécessairement utilisées et que de toute façon il était anodin. On a aussi affirmé comme on nous le dit maintenant, que les droits du Parlement ne seraient ni entravés ni amoindris. Les explications de divers membres du Gouvernement m'ont rappelé, à leur insu et par pur hasard, je le dis en toute sincérité, la déclaration d'Hitler au Parlement allemand quand il a présenté le projet de loi habilitant dont j'ai parlé. J'ai pris la peine de vérifier son discours; or voici les propos qu'il a formulés à cette occasion:

Le gouvernement n'invoquera ces pouvoirs que dans la mesure où ils seront indispensables à la réalisation de mesures d'une importance vitale. L'existence du Reichstag non plus que celle du Reichsrat n'est menacée.

C'est-à-dire que rien ne menace les deux Chambres.

La situation et les droits du président restent inchangés. Le gouvernement se donnera toujours pour tâche principale d'agir conformément à ses buts. Les divers états fédéraux ne disparaîtront pas en tant que tels.

Autrement dit, cela ne gênera pas les droits des provinces.

Les droits des Églises ne sont pas diminués et leurs rapports avec l'État ne seront pas modifiés. De par la nature même des choses, rares seront les occasions où des nécessités intérieures exigent le recours à la loi.

La loi est bonne parce que rares seront les occasions d'y recourir.

Toutefois, le gouvernement insiste d'autant plus sur l'adoption de la loi. Il préfère une décision nette.

Chaque phrase de cette déclaration donne un ton qui nous est familier.

Le très hon. M. Howe: Je dois dire qu'aucun membre du Gouvernement n'a jamais affirmé que ces pouvoirs ne doivent pas être utilisés si l'occasion se présente de le faire.

M. MacLean: C'est justement ce que je dis. L'orateur en cette occasion n'a pas dit non plus qu'ils ne seraient pas utilisés, mais il en a justifié l'existence en disant qu'il ne serait nécessaire de les utiliser que très rarement.

Le très hon. M. Howe: Je n'ai jamais essayé de les justifier par un tel argument. Mon honorable ami énonce une thèse qui n'a aucun rapport avec la discussion et essaie de l'adapter.

M. MacLean: Je conçois que le ministre soit ennuyé, mais j'ai cité des extraits de ce discours en particulier parce que ce qui s'est